

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 23-578 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 08-340 AFIN DE MODIFIER LA LONGUEUR D'UNE RUE SANS ISSUE

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ ;

Que lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024, le Conseil de la Municipalité de Lambton, a adopté le Règlement numéro 23-578 modifiant le règlement de lotissement afin de modifier la longueur d'une rue sans issue.

Le règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, 230 rue du Collège à Lambton, durant les heures normales d'ouverture, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi ou sur le site Internet de la municipalité; www.lambton.ca.

Que ce règlement entre en vigueur le jour lors de l'approbation par le ministre, conformément à la loi.

DONNÉ À LAMBTON, CE 10 ième DU MOIS DE MAI 2024

banpo gne

Maryse Champagne

Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Maryse Champagne, Directrice générale et greffière-Trésorière par intérim, certifie que j'ai publié le présent avis concernant le Règlement numéro 23-578 modifiant le règlement de lotissement afin de modifier la longueur d'une rue sans issue.

à chacun des endroits suivants :

À LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LAMBTON SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de mai 2024.

Maryse Champagne

Directrice générale et greffière-Trésorière par intérim